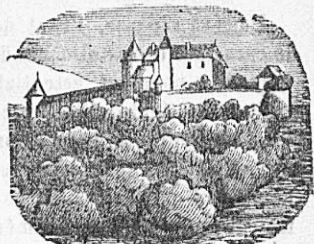




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5⁵⁵ 10³⁰ 2²⁸ 5¹⁰ 8⁵² — BULLE, arr. 8⁵⁵ 1²⁰ 4²⁵ 8²⁰ 10⁵⁰

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois, » 2.50
Etranger . 1 an, » 9.—
» . . . 6 mois, » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10c. Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.
RÉCLAMES : 30 cent. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

BULLE, le 16 mai 1905.

Questions ferrugineuses.

Le Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux cherche un moyen de réaliser des économies. Or, ce moyen, l'administration pense l'obtenir en s'adressant au Conseil fédéral. C'est du moins ce qui semble ressortir de son dernier rapport, où le Conseil d'administration faisant sentir la nécessité de resserrer les dépenses, ajoute :

« Les efforts que nous ferons dans ce sens ne sauraient être couronnés de succès que si nous sommes suffisamment secondés dans cette œuvre par les autorités fédérales, notamment dans l'établissement des horaires, dans les réponses aux réclamations concernant des agrandissements ou des transformations de bâtiments et dans l'adoption de projets de constructions ».

Le Conseil fédéral n'entend nullement accepter cette leçon et tout en transmettant ce rapport aux Chambres, il le fait suivre des observations suivantes :

« Le Conseil d'administration éveille, sciemment ou non, par cette observation, l'idée que le Département des chemins de fer et le Conseil fédéral ont besoin d'un avertissement pour apprécier à sa valeur l'esprit d'économie des C. F. F. et pour en tenir compte. Nous serons obligés de repousser cet avertissement qui ne se justifie pas. Personne ne nous reprochera d'avoir soumis l'adoption de projets des C. F. F. à des conditions exceptionnellement onéreuses. Le Département, aussi bien que le Conseil fédéral, se sont vus au contraire souvent dans l'obligation de protéger les C. F. F. contre des prétentions insuffisamment motivées ou exagérées, en matière d'horaire ou de construction.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 124

Diane la Pâle

Par Jules MARY

Arrivé sur le bord de la fosse, il s'arrêta, et la tête légèrement penchée, il écouta si aucun bruit, dans la nuit, ne révélait l'approche d'un homme.

Puis, il murmura :

— Non personne. L'endroit est désert, comme tous les jours... Allons.

Des éboulements de terrain successifs avaient rendu facile l'accès de la fosse.

En outre, à une certaine profondeur, Bartoli, dont nous avons raconté les préoccupations en ce qui concernait la sécurité de ses ouvriers, avait fait fixer des échelles communiquant avec les galeries de tous les étages.

Pourquoi, puisque la vieille fosse était inexploitée, puisque les galeries étaient abandonnées ?

C'est que la fosse communiquait par ses galeries avec le puits de l'Aiguillette, distant d'un kilomètre environ.

Et il était possible que, dans le cas d'une catastrophe, la vieille fosse servit de refuge à des ouvriers serrés de

D'autre part le Département des chemins de fer pas plus que le Conseil fédéral ne peuvent renoncer, tant que la loi les obligera à contrôler les C. F. F. et à examiner les demandes des autorités locales et cantonales, à faire droit à ces demandes, même vis à vis des C. F. F., lorsqu'elles se justifient au point de vue du trafic, de la sécurité et de l'unification de l'exploitation ».

Le Conseil fédéral constate, cette année de nouveau, que le chiffre des dépenses de construction réelles s'écarte dans une mesure beaucoup trop forte de celui qui avait été prévu au budget. Ces dépenses se montent à 14,7 millions pour les quatre arrondissements, alors qu'elles étaient dévisées à 25,5 millions. On n'a donc dépensé que le 58 % des sommes accordées au budget. Cette différence provient du retard dont souffrent un certain nombre de constructions importantes.

Dans ce même message, le Conseil fédéral combat la proposition de la commission du Conseil national qui, dans son rapport sur les crédits supplémentaires pour 1905, émet l'avis que la condition juridique des C. F. F. doit être déterminée en leur accordant la personnalité morale.

« Si la loi accordait aux C. F. F. la personnalité juridique, dit le Conseil fédéral, les relations entre les C. F. F. et les pouvoirs publics seraient essentiellement modifiées. Les C. F. F. constituent actuellement une propriété de l'Etat. Il ne convient pas de les transformer en propriété d'une personne civile ou privée, soit l'un, soit l'autre : les C. F. F. ne peuvent pas être l'un et l'autre.

« Cette opération nécessiterait une révision de la loi, avec cette conséquence grave de transférer à une personne privée la propriété du réseau, qui est actuellement propriété de la Confédération. Cela n'est d'ailleurs nullement nécessaire. Les C. F. F. font partie des domaines fédéraux, au même

près par une inondation, chassés par un incendie ou la menace d'un coup de grison.

Diane l'ignorait.

Mais Antonio, lui, le savait depuis longtemps.

C'était là qu'il disparaissait tous les soirs et où elle l'avait poursuivie.

La terre semblait l'engouffrer.

Il rampait, en se tenant à des pierres, à des branches d'arbrisseaux, à des racines qui se projetaient en avant, pareilles à de monstrueuses pattes d'araignées.

Et il atteignit la première échelle.

Là, il dégringola avec l'agilité d'un chat.

Diane se souleva, il n'y a plus là personne.

Elle s'approche de la fosse... elle descend, elle aussi... en se retenant aux racines, aussi adroite que son frère et presque aussi robuste...

Lorsqu'elle arrive aux échelles, elle hésite.

L'abîme est sous ses pieds, insondable, sinistre, noir.

Il a l'air de recéler d'effrayants mystères, et Diane, si courageuse qu'elle soit, reste épouvantée.

Elle revient sur ses pas. Elle remonte. Elle ne respire que lorsqu'elle se ratrouve là-haut, sous le ciel bleu, sous les étoiles qui scintillent.

Non, elle n'a pas osé.

Ces ténèbres sont si atroces.

Elle va reprendre sa place derrière les bronzailles et elle attend la sortie de son frère.

titre que les établissements militaires ou les exploitations agricoles de la Confédération. Le Conseil fédéral ne voit pas qu'il y ait utilité à modifier cet état de choses. »

Voilà donc un point tranché. Les chemins de fer fédéraux, propriété de l'Etat, demeureront sous la surveillance et le contrôle de l'Etat. Et ce n'est que justice !

Une autre question ferrugineuse assez importante et qui nous touche de plus près, est celle qu'a tranchée le Tribunal fédéral, la semaine dernière. On se souvient que le 11 mai 1904, le Grand Conseil fribourgeois vota une loi fixant la participation de l'Etat et des communes dans la construction des chemins de fer.

Les communes de Gruyères, Neirivue, Lessoc, La Tour-de-Trême, qui estimaient avoir vu leurs intérêts sacrifiés ou méconnus lors de la construction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, interjetèrent un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral contre la prédite loi du 11 mai 1904, concluant à son annulation pour cause de violation, au préjudice des recourants, des dispositions des art. 4 et 26 de la Constitution fédérale, 12, 45, 76 et 77 de la Constitution fribourgeoise. En résumé, les recourants concluaient à la mise à néant de la loi précitée, comme portant atteinte au principe de l'autonomie communale, aux droits privés des communes et des particuliers, ainsi qu'à ceux des compagnies de chemins de fer qui y sont soumises. S'il est désireux, — soutiennent les recourants — que les communes participent à la construction des chemins de fer, qui présentent un intérêt pour elles, il n'est nul besoin de les y contraindre par une loi. Elles ont seules la libre administration de leurs biens, en sorte que la loi critiquée est inconstitutionnelle au premier chef

Une heure après, une ombre surgit de terre.

C'est lui.

Et, à grands pas, il reprend le chemin du château.

Que va-t-il faire dans ces galeries ?

Elle voudrait le deviner, le savoir, pour en avertir les êtres chéris que cette haine menace.

Et, dans l'effarement qui l'a saisie, elle pense tout à coup, le lendemain, que si elle avertit Bartoli et Philippe, ainsi qu'elle l'a fait une fois déjà, ils seront sur leurs gardes.

Que leur dire ?

Elle ne le sait.

Elle éveillera du moins leur prudence... cela suffit.

Alors, comme la première fois, en déguisant son écriture, mais cette fois y apportant tous ses soins, afin d'éloigner les soupçons de Claire, elle écrit :

« La personne qui vous a sauvés d'une catastrophe inévitable vous prévient aujourd'hui de nouveau qu'il se prépare quelque chose contre vous. Un grand danger vous menace. Je ne sais lequel. Je ne sais d'où il viendra. Si je l'apprends, je vous le dirai. »

« En attendant, veillez, sur vous ! »

Elle pensa que si elle trahissait les promenades nocturnes d'Antonio dans les galeries abandonnées, elle le livrait à la justice, elle le condamnerait. Bien qu'elle n'eût pour lui que de l'aversion, c'était son frère. Elle reculait devant cette extrémité enivrante ! Voilà pourquoi elle n'a-

Dans sa réponse, l'Etat de Fribourg a soutenu le caractère constitutionnel de cette dernière loi, laquelle a pour but essentiel de soumettre à un traitement égal toutes les communes du canton dans les questions de création de nouvelles voies ferrées où elles sont intéressées, et il a démontré au surplus que les communes recourantes se montraient ennemies d'elles-mêmes en refusant leur participation à l'œuvre commune.

L'examen de ce recours a fait l'objet de longues délibérations de la deuxième section du Tribunal fédéral, dans sa séance de vendredi 12 courant.

M. le juge fédéral Dr Victor Merz, chargé de l'instruction du procès, a présenté un remarquable rapport.

Statuant, la cour fédérale a prononcé qu'il n'est pas entré en matière sur le recours, pour autant que celui-ci est dirigé contre les art. 1, 2 et 10 à 16 de la loi, et que, pour le surplus, il est écarté comme mal fondé.

La cour a décidé néanmoins d'insérer dans son arrêt des réserves touchant le droit de recours des communes ensuite de l'application que l'Etat pourrait faire de cette loi envers elles, et aux particuliers ensuite de son application envers eux par les communes.

Cette solution activera sans doute la création de diverses lignes projetées dans notre contrée.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Fonds Schiller. — Le Conseil communal de Zurich a approuvé à l'unanimité et sans discussion, la proposition de la municipalité d'accorder un subside de 5000 fr. au Fonds Schiller.

Grave accident au Simplon. — Vendredi soir, vers 10 heures, au moment où l'équipe de l'après-midi allait quitter le fond du tunnel du Simplon pour prendre le train de service qui devait la ramener à Brigue, un gros bloc de rocher s'est détaché du plafond de la voûte et a écrasé trois ouvriers. Deux de ces malheureux sont morts du coup; le troisième a expiré à l'arrivée du train à la sortie du tunnel. Tous trois étaient des Italiens.

Cet accident, le plus grave qui soit arrivé au Simplon, s'est produit au kilomètre 10,200, soit dans la partie du tunnel, qui est demeurée pleine d'eau chaude pendant plusieurs mois et où le revêtement en maçonnerie n'existe pas encore. La roche, en cet endroit-là, est fort mauvaise.

C'est miracle que d'autres ouvriers n'aient pas été atteints par ce fatal quartier de roc.

Inutile de dire quel émoi a causé la nouvelle de l'accident et combien on déplore la perte des braves travailleurs qui en ont été les victimes.

Elle avait voulu donner certains détails précis. Si elle avait été seule, peut-être s'y fût-elle résignée! Mais, une pareille honte s'abattait sur cette tête, est-ce que cela n'allait pas briser le bonheur de tous ceux qui l'entouraient, en rompant, sans doute, le mariage si prochain de Claire avec Bartoli?

— Ils veilleront de leur côté, se dit-elle, moi je veillerai du mien. J'empêcherai bien ainsi les desseins d'Antonio d'aboutir.

Et elle se promit d'être à l'avenir plus courageuse, si l'occasion s'en présentait, et, pour arriver à la découverte de la vérité, elle se jura de ne plus reculer devant l'abîme noir qui l'avait terrifiée.

Mais comment cette fois remettra cette lettre? Elle voulait éviter les soupçons... elle voulait aussi que Bartoli et Philippe fussent avertis sans retard... c'était à l'un des deux que la lettre devait parvenir...

Très perplexe, elle cherchait et ne trouvait pas. Dans l'après-midi, elle fut seule à Castelbouc avec Claire; Philippe et Bartoli étaient à la chasse, Antonio à son poste de l'Aiguillette.

Claire, un peu souffrante depuis quelques jours, car l'approche du mariage, malgré sa résolution, malgré son énergie brisait ses nerfs et l'abattait, Claire rentra chez elle pour se reposer.

Diavole resta seule. La lettre était dans son corsage, sous une enveloppe

Berne. — *Parricide.* — A la rue des Bouchers, à Berne, une jeune homme de 24 ans, nommé Nicolier, a tué son père dans les circonstances suivantes:

Nicolier était sorti dans la soirée avec sa femme et une querelle s'était élevée entre eux. Comme elle se continuait à leur retour au logis, le père de Nicolier prit fait et cause pour sa belle fille; les deux hommes en vinrent aux coups. Le père jeta une bouteille de bière à la tête de son fils. Ce dernier sortit alors son revolver et en déchargea trois coups sur son père qui tomba foudroyé.

Le parricide a été arrêté, peu après, dans la chambre où il s'était réfugié.

En ville, on dit que les rixes étaient fréquentes dans la famille Nicolier. Il y a quelques mois, le père avait frappé brutalement son fils, qui porta pendant plusieurs semaines la trace des coups et qui subit de ce fait une longue incapacité de travail.

— *L'affaire de la Lenk.* — On se souvient du crime qui a tant fait de bruit, il y a quelques années, à la Lenk.

Un nommé Kammacher était trouvé un matin assassiné. Le médecin légiste Allmann, mandé pour examiner le cadavre, attribuait, par suite d'une négligence impardonnable, la mort à la morsure d'animaux. Cette erreur initiale compliqua sérieusement l'action de la justice. Après un très long procès et diverses arrestations, les accusés furent acquittés, malgré les charges très lourdes qui pesaient sur eux.

Immédiatement après cet acquittement, le gouvernement, auquel les débats avaient révélé la faute d'Alleman, et d'autres irrégularités du préfet Bergmann, à Blankenburg, ordonna une enquête. Celle-ci mit au jour des négligences tellement incroyables que l'autorité ordonna des poursuites pénales.

La justice a tout récemment rendu son jugement dans cette affaire. Le préfet a été condamné à cinq jours de prison, la médecin à 200 francs d'amende et à la suspension pendant trois mois dans l'exercice de sa profession.

Le préfet est démissionnaire. Il a fallu trois ans à la justice bernoise pour arriver à ce verdict.

Soleure. — Quatre maisons ont été détruites par un incendie, lundi matin de bonne heure, à Schnotwil, dans le district de Bucheggberg. La cause du sinistre est inconnue.

Vaud. — *Fête des vigneron.* — La liste des corps de musique de la Fête des vigneron est maintenant complète. La voici:

Musique d'honneur: Lyre de Vevey (fanfare).
Musique officielle de Palès: Harmonie lausannoise.
Musique de Cérés: Lyre de Montreux (har-

qui portait simplement le nom de Bartoli. Elle sortit, descendit dans le jardin.

Elle remarqua que le concierge était occupé aux massifs, leur faisant la toilette d'hiver.

D'autre part, sa femme se dirigeait, un panier au bras, le long du Tarn, dans la direction de Prader.

Personne dans le petit chalet rustique, servant de loge au concierge.

Et de là où il travaillait, celui-ci ne pouvait voir ce qui se passait près de la grille.

Il fallait choisir ce moment. Sa résolution fut bientôt prise.

En se promenant elle se rapprocha du chalet, entr'ouvrit la porte, jeta la lettre sur une table et referma la porte.

Le jardinier n'a pas bougé. Il n'a pas tourné la tête. La porte n'a fait aucun bruit.

Dans revient chez elle, plus calme. Quelques minutes se passent. Le concierge rentre, voit la lettre, ne soupçonne rien et l'apporte au château.

A cinq heures Bartoli et Philippe sont de retour. Bartoli se déshabille, fait sa toilette et passe ensuite dans son cabinet de travail.

La lettre n'est pas seule. Le facteur en a mis deux ou trois autres.

Bartoli les parcourt, distraitemment.

(A suivre)

monie). Musique de Bacchus: Union instrumentale de Lutry. Musique des vigneron: Corps de musique de la ville de Balle.

Le Corps des Cent-Suisses aura à sa disposition les renommés tambours et fifres bâlois dont la réputation n'est plus à établir.

Avec un orchestre de 120 membres, des chœurs puissants et bien stylés, il y a de quoi répandre des flots d'harmonie dont les échos se répercuteront souvent et longtemps après la fête.

— *Le pétrole.* — A Payerne, jeudi après midi, une jeune domestique âgée de 20 ans, Amélie Rohbasser, voulut activer son feu en y versant du pétrole, le reste se devine: explosion de la bûchette, gerbe de flammes, atroces brûlures, infirmerie et mort quelques heures plus tard après de vives souffrances.

La veille, on avait déjà transporté à l'infirmerie de Payerne, une fillette de 5 ans, de Tornay-le-Grand, qui, pendant une absence de sa mère, Mme Bugnon, s'était trop approchée du feu, avait ainsi mis le feu à ses vêtements. La pauvre enfant a succombé jeudi matin à ses blessures.

Genève. — On écrit de Genève:

Un vol important a été commis au préjudice de Mme E. Danand. Un valet de chambre, à son service depuis cinq jours seulement, a emporté toute l'argenterie et des bijoux de famille. La caisse dans laquelle ces objets ont été emportés, doit peser plus de 40 kg. L'argenterie seule est évaluée à 12,000 fr. Dimanche soir, la Sûreté était sur la trace de l'un des complices.

ÉTRANGER

La guerre.

A Vladivostock. — Les *Fowoié Wremia* tiennent de source autorisée que Vladivostock est abondamment pourvu de vivres et de munitions et que la ville est solidement fortifiée et défendue. L'état d'esprit de la garnison et de la population est excellent.

Flotte japonaise. — Le cuirassé d'escadre *Mikasa*, battant pavillon de l'amiral Togo, s'est échoué sur un récif. Il est le plus puissant navire des flottes actuelles. Il mesure en longueur, 133 mètres; en largeur, 23 m. 17; son tirant d'eau est de 8 m. 30; il déplace 15,200 tonnes ou 15 millions 200,000 litres d'eau; il pèse donc 304,000 quintaux suisses. Il donne asile à 730 hommes.

Ce superbe bâtiment file avec une vitesse de 18,6 nœuds à l'heure, ce qui fait environ 34 kilomètres. La force de ses machines est de 16,400 chevaux-vapeur.

Si ce maître cuirassé est vraiment hors d'usage, c'est un coup terrible porté à la force maritime des Japonais.

France. — *La catastrophe Alger-Toulon.*

— Une terrible catastrophe vient d'interrompre la course de canots-automobiles Alger-Toulon, organisée par le journal *le Matin*. La première partie de la course Toulon-Mahon avait bien réussi et le canot *Fiat X*, italien, était arrivé premier. Mais le retour, effectué par un temps défavorable, a été marqué par une série d'accidents.

Une effroyable tempête s'est élevée dans la nuit de samedi à dimanche dans la Méditerranée, alors que les canots-automobiles se dirigeaient sur Toulon. L'état de la mer, qui était absolument démontée, a obligé les équipages des canots à rallier leurs convoyeurs.

Quelques heures après avoir quitté Port-Mahon le *Fiat X* fut forcé d'abandonner la course et fut embarqué à bord du contre-torpilleur *Lahire*. Le *Mercédès Mercédès* est complètement perdu, mais l'équipage est sauvé; il a été recueilli par le contre-torpilleur *Hallebarde*. Le *Camille* est abandonné et il est parti à la dérive; son équipage a été recueilli par le contre-torpilleur *Dard*. L'*Hé-*

racles est aussi à la d
monter à bord du Sar
perdu et la Carabine
Mercédès P.-C. est ab
recueilli par la Pertu
Ainsi, de toute la
Fiat X a pu être sau
Les contre-torpilleu
Dard et Mousqueton
donnent des détails et
pète. On considère qu
due. On a de fortes cr
Même, qui n'a pu ral
tre-torpilleur Desaix
encore que le Quand
dans un port, mais on
Les équipages re
étaient dans un état
On croit qu'un inci
bre au sujet de la ca
course organisée par
Lundi matin on éta
canot Quand-Même
torpilleur chargé de
tres contre-torpilleu
leurs rapports il resse
Port-Mahon le canot
mer étant trop agitée
Quant à l'Arbalète,
équipage, il compte e
commandé par le lieu
de Peyriague.

CANTON

Tir cantonal. —
du Tir cantonal: La
de L. Thürler, musiqu
vement assurée.
Arts et Métiers
de l'Union suisse des
sur le dimanche 4 juin
à Fribourg, avec les t
1° Rapport annuel
2° Comptes annue
commission de revisio
la section de Soleure
3° Désignation de
vision des comptes de
4° Désignation du l
blée générale;
5° Loi sur la réglem
mande d'initiative et
Constitution fédérale
6° Création d'un o
de la section de Berne
7° Communications
commerce;
8° Propositions ou

Vente d'im

M. Albert GENOUD,
exposera à vendre en
belle propriété qu'il
du village de Riez, co
d'habitation avec deux l
garie, remise, jardin et
grand nombre d'arbres fru
de bon terrain.
Les mises auront lieu
24 mai, à l'Auberge d
Riez, sous de favorabl
seront lues avant les mise
Pour renseignements, s
MAGNIN, au dit lieu

Jeune ho

Intelligent, est den
chez M. GREMAUD, mé
tion immédiate.
A la même adresse, on
jeune fille pour aider
à l'éc.

A ven

une remise à transpo
S'adresser à M. GREM
Belle.

A ven

portes et fenêtres d
nages J. Seydoux, B

raclés est aussi à la dérive, mais l'équipage a pu monter à bord du *Sarbacane*. Le *Malgré-Tout* est perdu et la *Carabine* a recueilli son équipage. Le *Mercédès P.-C.* est abandonné et l'équipage a été recueilli par la *Pertuisane*.

Ainsi, de toute la flottille de canots, seul le *Fiat X* a pu être sauvé.

Les contre-torpilleurs *Lahire*, *Arc*, *Hallebarde*, *Dard* et *Mousqueton* sont rentrés à Toulon. Ils donnent des détails effrayants concernant la tempête. On considère que tous les canots sont perdus. On a de fortes craintes sur le sort du *Quand-Même*, qui n'a pu rallier son convoyeur. Le contre-torpilleur *Desaix* est resté en mer. On espère encore que le *Quand-Même* aura pu se réfugier dans un port, mais on n'a aucune nouvelle de lui.

Les équipages recueillis par les torpilleurs étaient dans un état lamentable.

On croit qu'un incident sera soulevé à la Chambre au sujet de la catastrophe qui a terminé la course organisée par le *Matin*.

Lundi matin on était encore sans nouvelles du canot *Quand-Même* et de l'*Arbalète*, le contre-torpilleur chargé de l'accompagner. Tous les autres contre-torpilleurs sont arrivés à Toulon. De leurs rapports il ressort qu'à courte distance de Port-Mahon le canot *Fiat X* n'a pu continuer, la mer étant trop agitée.

Quant à l'*Arbalète*, avec ses officiers et son équipage, il compte soixante-huit hommes; il est commandé par le lieutenant de vaisseau d'Arodes de Peyriague.

CANTON DE FRIBOURG

Tir cantonal. — L'exécution de la cantate du Tir cantonal: *La légende du Tilleul*, paroles de L. Thürler, musique de Delgouffre, est définitivement assurée.

Arts et Métiers. — L'assemblée annuelle de l'Union suisse des Arts et Métiers a été fixée sur le dimanche 4 juin 1905, à 8 heures du matin, à Fribourg, avec les tractanda suivant:

- 1° Rapport annuel pour 1904;
- 2° Comptes annuels de 1904. Rapport de la commission de revision des comptes présenté par la section de Soleure;
- 3° Désignation de la section chargée de la revision des comptes de gestion pour 1905;
- 4° Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale;
- 5° Loi sur la réglementation des métiers. Demande d'initiative en vue de la revision de la Constitution fédérale sur ce sujet;
- 6° Création d'un organe central. Proposition de la section de Berne;
- 7° Communications concernant les traités de commerce;
- 8° Propositions ou motions éventuelles.

Tireurs. — L'approche du Tir cantonal a mis en éveil les tireurs fribourgeois. L'appel du Comité cantonal aux sections ne faisant pas partie de la Société cantonale a eu plein succès, puisque dans sa séance de dimanche dernier, ce comité a procédé à la réception dans la Fédération de 14 sections avec plus de 400 membres.

La Fédération des sociétés de tir du canton compte actuellement 51 sections et son effectif s'élève à 2016 membres.

Les nouvelles sociétés admises se répartissent entre les districts de la Broye, de la Sarine, de la Veveyse et de la Gruyère. Pour ce dernier district, ce sont les sections de Brec, Charmey et Gruyères.

Voilà bien un indice de l'importance que prendra le concours cantonal de sections, car il est à présumer que la plupart des sociétés y participeront.

Dimanche après midi, a eu lieu au stand des Neigles, à Fribourg, le tir d'épreuve pour le match intercantonal qui aura lieu à Berne au commencement de juillet.

Une vingtaine de tireurs y ont pris part. Après deux séries d'épreuves, le Comité cantonal a désigné les 7 tireurs qui ont obtenu les meilleurs résultats pour constituer le groupe qui ira à Berne représenter les tireurs fribourgeois. Ce sont MM. Yenni Théobald; Schenker Emile; Maurer, ingénieur; Stucky Gottlieb; Nordmann Maurice; Liniger, à Fribourg et Schaubert Emile, à Morat.

GRUYÈRE

Conseil communal. — Les électeurs bullois ont participé nombreux au scrutin de dimanche, pour l'élection de M. Charles Morel, mécanicien, comme Conseiller communal. Le candidat a réuni presque tous les suffrages, puisque sur 258 votants il a obtenu 256 voix.

Arts et Métiers. — Sous les auspices de la Société fribourgeoise des Arts et Métiers, il s'est créé à Bulle une Société des *Artisans gruyériens*. En vue de sa constitution définitive, celle-ci convoque tous les patrons du district à une assemblée générale, qui aura lieu *dimanche prochain*, à 2 h. de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Il est à remarquer que les personnes exerçant un métier sont seules invitées à y assister.

Une forte association, se rattachant à la Société fribourgeoise et à l'Union suisse des Arts et Métiers obtiendra certainement de précieux avantages pour le relèvement de nos métiers. C'est pourquoi, il est à désirer que chacun de nos artisans apporte son appui à cette œuvre patriotique.

Chorale de Bulle. — Les membres passifs et amis de la Société désireux de prendre part à la fête cantonale des chanteurs vaudois, à Moudon, les 27, 28 et 29 mai, sont priés de s'inscrire, d'ici au 23 courant, auprès du président, M. Léon Blanc, négt., qui leur communiquera le programme de la course.

M. Charles Troyon, expert délégué de la Société cantonale des chanteurs vaudois, a inspecté, dimanche, la *Chorale*, pour l'exécution des chœurs d'ensemble de la fête de Moudon. L'examen a donné d'excellents résultats, démontant ainsi que nos chanteurs ont bien travaillé leurs morceaux. Une promenade aux Colombettes a suivi cette inspection.

Puisque nous causons de la *Chorale*, profitons de dire qu'elle organise pour dimanche soir prochain, à l'hôtel des Alpes, un concert d'un genre nouveau. Nous ne pouvons encore donner les détails de cette soirée, mais ce que nous savons bien, c'est que ce sera charmant.

Bellegarde. — Cette commune vient de conclure avec la Société électrique de Bulle un contrat pour l'éclairage électrique. Les installations vont être commencées prochainement et seront terminées pour l'hiver prochain. Le progrès, le moderne pénètrent partout.

POUR GUÉRIR
LES
MALADIES DE L'ESTOMAC,
CONSTIPATIONS, VERTIGES
ET PALPITATIONS,
— PRENEZ —
LA TISANE AMÉRICAINE
DES SHAKERS.

Détail dans toutes les pharmacies. Vente en gros chez M. F. Uhlmann-Ryraud, 12 Boulevard de la Cluse, Genève, qui enverra sur demande à titre gracieux une brochure explicative.

Enfants maladifs, scrofuleux

reconvreront la santé par l'emploi du DÉPURATIF GOLLIEZ ou SIROP AU BROU DE NOIX, phosphates et fer. Ce sirop contient tous les principes reconstituants et nécessaires à un sang faible ou vicié. *Se digère mieux et est plus actif que l'huile de foie de morue.* Le flacon fr. 8, la bouteille 5.50. En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt général: Pharmacie Golliez, Morat.

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

Vente d'immeubles

M. Albert GENOUD, à Châtel-St-Denis exposera à vendre en mise publique sa **belle propriété** qu'il possède au centre du village de Riaz, comprenant maison d'habitation avec deux logements, grange écurie, remise, jardin et un verger avec grand nombre d'arbres fruitiers et six poses de son terrain.

Les mises auront lieu le **mercredi 24 mai**, à l'Auberge de l'Aigle-Noir, à Riaz, sous de favorables conditions qui seront lues avant les mises.

Pour renseignements, s'adresser à M. Michel MAGNIN, au dit lieu. [537]

Jeune homme

Intelligent, est demandé de suite chez M. GREMAUD, mécanicien. Rétribution immédiate.

A la même adresse, on demande une **jeune fille** pour aider aux soins du ménage. [532]

A vendre:

une remise à transporter. S'adresser à M. GREMAUD, mécanicien, Bulle. [533]

A vendre

portes et fenêtres du magasin à fro-mages J. Seydoux, fils, Bulle. [534]



Artisans Gruyériens.

Tous les Artisans Gruyériens sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu

Dimanche 21 mai

à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville

A BULLE.

(H310B)540

Ordre du jour très important. — Prière d'y assister.

Dimanche 21 mai

Cassée et Concert au Lion-d'Or A LA ROCHE

Invitation cordiale. ROULIN [535]

Ouvriers charpentiers

sont demandés pour de suite. — S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler à Bulle. (H311B)539

Mises de marais.

A louer, pour la présente année, de 20 à 30 lots de marais, situés en Villars Jordan, la maraiche de Maulatrey, de plus de 10 poses, avec la fleurie en grange des deux dernières années, le marais des montagnes les Grosses Clés, le Gros l'Hautin, Maulatrey.

Rendez-vous des miseurs à la ferme du Clos aux Cerfs, lundi 29 mai 1905, à 9 heures du matin. [530]

A louer:

à Brec, 2 logements de 3 pièces. S'adresser au bureau du journal. [531]

Apprenties-tailleuses

sont demandées chez Mlle PHILIPONA, tailleuse, rue de la Sionge. [536]

Une personne

peut indiquer le détenteur actuel d'une alliance gravée, égarée l'année dernière, ainsi que d'un couteau de poche, de valeur, perdu le jour du banquet des Rois. Le bureau du journal renseignera. Pas de frais à rembourser. [529]

A VENDRE

Machine à tricoter

en parfait état. Système Dubied. S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler à Bulle. (H312B)541

Mises publiques.

Les Mises publiques de Jacques Gaillard, à Avry-dev.-Pont, fixées sur lundi, 22 courant, sont renvoyées au **lendemain, mardi**, à la même heure. (H314B)542

A vendre

quelques chars de foin et regain, chez Madame Vve Séraphine GREMAUD, à Echallens. [538]

FÊTE DES VIGNERONS

1905 VEVEY 1905

Les 4, 5, 7, 8, 10, 11 Août. (H23 125L)[523]

Estrades : 12,500 places assises
1800 figurants.

Orchestre de 150 musiciens. - 5 fanfares.

Musique de **GUSTAVE DORET**. - Scénario et livret de **RENÉ MORAX**. - Costumes : **JEAN MORAX**. - Ballets : **D'ALESSANDRI**.

Solistes : M^{me} **TROYON-BLESI**. - M^{me} **WELTI-HERZOG**. - M. **CHARLES TROYON**.
CHOEURS - DANSES - CORTÈGES

TROUPES d'Honneur et des Anciens-Suisses, de l'Hiver, de Palès, de Cérés (Armaillés et leurs tronpeaux), de Bacchus (Bacchanale).

Places de 2 à 25 fr., en vente dès le 25 juin.

Demander renseignements et plan au Comité des Finances de la Fête, quai Perdonnet 21 K, Vevey.

Dimanche 6 août : **GRANDE FÊTE VÉNITIENNE**

Fabrique de chapeaux en paille du pays

Spécialité pour hommes et enfants

On demande des dépositaires dans les villages, chez les modistes ou dans les magasins.

CONDITIONS AVANTAGEUSES

Adresser les demandes à **Mme Jung-Corpataux, Avry-devant-Pont** (Gruyère). (H1963F)[526]

A VENDRE

un beau domaine de 42 poses,

d'excellent terrain, en un seul mas, dans le district de la Gruyère, à proximité de deux stations de chemin de fer, bâtiments en bon état, eau abondante et conditions favorables. (H2217F)[525]

S'adresser le jeudi au bureau de M. l'avocat **ULDRY**, à Bulle.



Marque de fabrique

Allumettes-Couronne
sont les meilleures. [307]

VINS EN GROS

Le soussigné offre **vins rouges** et **blancs** garantis naturels provenant directement de la propriété aux prix ci-bas indiqués :

	par 100 litres		par 100 litres
	à Fr. 30.—		à Fr. 30.—
Vandrell	» 32.—	Catalogne	» 32.—
Montagne	» 36.—	St-Cugat	» 36.—
» sup.	» 40.—	» sup.	» 40.—
Cervera très fort	» 45.—	Andaluzie	» 50.—
Tarragona	» 45.—	Sevilla	» 50.—
etc., etc.		etc., etc.	

Par quantités importantes, meilleur marché.

Fûts de toutes grandeurs à disposition des clients. Se recommande

FRANCISCO RIBES, BULLE [185]

Propriétaire de vignes à San Jaume Prov. Barcelone (Espagne).

Dépuratif

Golliez

Sirop de brou de noix ferrugineux.

guérit boutons, dartres, éruptions de la peau, glandes, clous, etc.

31 ans de succès.

Le seul qui remplace l'huile de foie de morue ou ses émulsions. En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 3.— et 5.50.

Exiger sur chaque flacon le nom de **Fréd. GOLLIEZ**, pharmacien, à **MORAT**, et la marque des « 2 palmiers ».

SEMENCES

Graines fourragères contrôlées par les établissements fédéraux de

Lausanne et Zurich, garanties de pureté et germination.

Trèfle perpétuel, trèfle de Styrie, trèfle hybride, luzerne de Provence, fenasse, raygras, fromental, esparcette, thymothé, dactyle, fétuque des prés, paturin des prés, agrostis tricante, houque laineuse, pois, etc.

Chanvre du pays et d'Allemagne, graines de lin.

Graines potagères (de jardins).

Prix avantageux. - Rabais par quantité.

Chez **V^o LOUIS TREYVAUD**, 38, Grand'rue **BULLE**

Imprimerie de la Gruyère

Rue du Tir 131 — BULLE — Rue du Tir 131.

Cette imprimerie des micux outillées se charge de travaux typographiques en tous genres, tels que :

Journaux et brochures ;

Programmes, prospectus, cartes d'adresse, de visite, de convocation, etc. ;

Formulaires pour les administrations, le commerce, l'industrie, etc. ;

Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, circulaires, etc. ;



Registres et carnets à souche, tableaux, etc. ;

Statuts et règlements de sociétés, etc. ;

Etiquettes volantes toile, parchemin, gommées, bordereaux, etc. ;

Enveloppes avec raison sociale imprimée.

IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

Prix très modérés.

LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une publicité efficace et à bon marché.

En 2-3 jours,

les **goîtres** et toute **grosseur** au cou disparaissent : 1 flac. à 2 fr. de mon eau **antigoîtreuse** suffit.

Mon **huile** pour les oreilles guérit tout aussi rapidement **bourdonnements** et **durété d'oreilles**, 1 flac. 2 fr.

S. FISCHER, méd. à Grub (Appenzell Rh.-E.) (H1000G) [57]

Scierie à louer.

La **Société électrique de Bulle** mettra en location par voie de mises publiques, sa scierie, sise en **Primajogne**, à **La Tzintre** près **Charmey**.

Les mises auront lieu le **samedi 20 mai** prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel du **Maréchal-Ferrant**, à **Charmey**.

Prendre connaissance des conditions de location au bureau de la **Société électrique**, à **Bulle**. [500]

A louer :

deux jolis **logements** bien exposés au soleil. - S'adresser à l'agence de publicité **Haassenstein et Vogler**, à **Bulle**. [H204B]510

On demande

pour le **1^{er} octobre** ou plus tôt

un local

pour un commerce de denrées coloniales de première classe, si possible place du **Tilloul** ou environs de la dite place.

Offres sous **W2838Q** à **Haassenstein et Vogler**, **Fribourg**. [507]

Domestique

connaissant bien les chevaux ainsi que la clientèle de la contrée, est demandé dans une brasserie. [512]

S'adresser par écrit au bureau du journal.

AVIS

La soussignée avise l'honorable public qu'elle s'est établie comme **Blanchisseuse-Repassuse**. Travail soigné. [515]

Mme PORTA
Maison **GRET**, à **La Tour-de-Trême**.

On demande

un **bon domestique de campagne**. Entrée de suite. Bon gage. [514]

S'adresser à **M. Paul GEISENHOF**, **Bulle**.

On demande

de suite un **bon ouvrier trancheur-carrier** chez **M. MASSET**, carrier, à **Faulruz**. [519]

Bons charpentiers

sont demandés de suite. Travail prolongé. Prix élevé. [518]

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

2 **ouvriers scieurs**, à la scierie de **La Tine**. Ouvrage pour tout l'été.

S'adresser à **M. David DUPERREX**, à **La Tine**. (H2F)520

A louer :

pour entrer de suite, un **appartement** de 4 pièces et dépendances.

S'adresser à **M. GILLARD**, entrepreneur, à **Bulle**. (H304B)528

On demande

pour de suite une **jeune fille** pour faire les travaux d'un ménage soigné.

S'adresser au bureau du journal. [482]

A vendre :

une **forte circulaire** pour menuisier, pouvant monter ou descendre la lame.

S'adresser à **M. Etter**, charron, **Bulle**. [198]

A VENDRE

3 **coffres-forts** acristables, chez **M. Jérome WAGNER**, **Bulle**. [371]

VINS

Le soussigné informe le public de **Vaudens** et des environs qu'il a continuellement en cave un **choix de vins blanc vaudois et rouge français**, depuis **40 cent le litre**.

Fûts et bonbonnes à disposition

Se recommande : **DUPASQUIER Jean**
Hôtel-de-Ville, **Vaudens**. [295]

GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS — BULLE



ABONNÉ

Suisse . . .

Etranger . . .

payable

Prix du num

On s'abon

bureaux

Faut-il

presque p

attaqué p

battu par

journaux

ment par

l'alcoolism

gantes que

veraires

Il est d

Mon int

contre l'al

crisie, et

ter le cha

cieux blas

Nous a

Eh ! bien

le croira

distinguer

Vous

nence, fa

tout au m

thicaire

Puis des

l'homme

niveau de

quettes t

peimang

de l'émul

Il exis

représen

revenant

neuve su

cuillerée

FEU

DI

— Il o

ble.

Il fait

très pâle.

— Tier

Puis, le

— C'e

— Un

— Cor

surveilla

impossibi

— Et

— Qu

Le pèr

trouver

ils gar

est venu

Inutil